


FORMULAIRE POUR UNE DEMANDE DE TRANSFERT INTERNATIONAL
Fédération recevant : **FRANCE**

Fédération quittée : _____

 Joueur/Joueuse : _ _____ **PRENOM** _____ **NOM** _____

Date de naissance : ____ / ____ / ____ Nationalité _____

Numéro de passeport : _____

Club quitté : _____

 Sous contrat(*) : date de fin de contrat : _____ Sans contrat

(*) Tout joueur en fin de contrat en 2010/2011 ou en cours de saison 2010-2011 est défini comme joueur « sous contrat » par les règlements EHF/IHF.

Club d'accueil : _____

Niveau du club : _____

Sans contrat (amateur) Sous contrat (professionnel)

Date de début du contrat: ____ / ____ / ____ /

Date de fin de contrat : ____ / ____ / ____ /

Etudiant : échange ERASMUS ou SOCRATES

 (avec justificatif)
Indemnité de formation :
 Extrait du Règlement Intérieur de l'EHF :

Contrat du joueur / Equipe nationale

2004/05	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2005/06	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2006/07	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2007/08	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2008/09	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2009/10	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2010/11	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

A JOINDRE AU DOSSIER
Droit d'entrée FFHB

*HB Pro D2, LFH, LNH : 1 200 €

*Nationale : 600 €

*Régionale : 370 €

*Départementale : 50 €

POUR INFORMATION

(par virement bancaire après retour de la fédération quittée)

Droits EHF + Fédération quittée	Droits IHF + Fédération quittée
Sans contrat : 150 €*	Sans contrat : 250 CHF*
Sous contrat : 750 €**	Sous contrat : 1500 CHF**

*Joueur qui était sans contrat et qui reste sans contrat

**Joueur qui était sous contrat ou devient sous contrat

* Le droit d'entrée FFHB ne concerne pas les joueurs(ses) de nationalité française de retour de l'étranger, néanmoins il sera facturé au club le coût d'une mutation au tarif en vigueur.

Nota : Le joueur (se) doit justifier d'un titre de séjour et, le cas échéant, d'une autorisation de travail en cours de validité.

La qualification ne sera donnée que pour la durée de l'autorisation administrative présentée.